



Conseil en Ressources Humaines

Bilan de compétences

Objectif

Faire le point sur ses acquis professionnels ou personnels et sur ses attentes afin d'identifier et construire des perspectives d'évolution.

Notre prestation correspond à la description du texte de loi : Article R6314-4 à R6313-8 du code du travail (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/2020-11-10/>)

Programme

Phase préliminaire

Entretien de 1^{ère} rencontre. Il permet de :

- valider la demande et le volontariat du candidat ainsi que la pertinence du bilan
- présenter le bilan de compétences avec ses objectifs et son déroulement
- exposer ses principes déontologiques et les règles de confidentialité.
- le candidat rencontre « son » consultant et valide son souhait de travailler avec cette personne.

Investigation en trois étapes.

Dans chaque phase, un travail d'accompagnement personnalisé est inclus. Il permet au candidat d'analyser sa situation présente pour s'en détacher et envisager un développement sans craindre de reproduire les éventuelles difficultés professionnelles en cours.

1. **Faire émerger les éléments moteurs** dans le cadre du travail. « Pour Quoi je travaille ? ».
 - Analyse des motivations, des intérêts et des valeurs personnelles et professionnelles.
 - Analyse poussée et inventaire de la personnalité du candidat en lien avec le travail. L'inventaire de personnalité MBTI pourra être utilisé.
 - Environ 5 à 7 heures d'entretien.
2. **Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles** et le cas échéant, évaluer ses connaissances générales.
 - Analyse détaillée de l'activité et du parcours, les fiches de poste du candidat si nécessaire et des référentiels métiers utilisés comme outils de comparaison et/ou développement.
 - Environ 5 à 7 heures d'entretien.
3. **Déterminer et construire un projet professionnel opérationnel** et éventuellement une formation.
 - Confrontation du projet professionnel avec des professionnels internes ou extérieurs si besoin.
 - Le candidat est accompagné dans ces étapes par son consultant.
 - Analyse concrète des étapes intermédiaires du plan d'action et de mise en œuvre
 - Cette phase nécessite 5 à 7 heures d'entretien.

Conclusion

Document de synthèse avec les grandes lignes du bilan et le détail du projet professionnel.

Il est personnel et confidentiel.

Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan. La date est réservée lors du dernier rendez-vous du bilan.

Méthodologie et outils

- Entretiens individuels en face à face d'une durée d'1H30 à 2 heures environ.
- Entre les entretiens, questionnaires et tests à compléter en autonomie.
- Travail personnel, comprenant une étude de faisabilité du projet
- Avec l'accord du bénéficiaire et en respect de la RGPD, l'Intelligence Artificielle pourra être utilisée pour questionner les pistes de projets possibles à partir des compétences et motivations identifiées.



Conseil en Ressources Humaines

Le consultant fournira toutes les informations nécessaires pour élaborer un projet professionnel pertinent :

- Documentation liée à l'orientation et aux métiers
- Analyse d'offres d'emploi, pour comprendre les attentes du marché et mieux se positionner
- Documentation de centres de formation.

Durée du bilan et organisation des séances de travail

Le bilan de compétences s'échelonne sur environ 4 mois

Il comprend 20 heures d'entretien et un temps de travail personnel.

Lieu - Horaires - Accessibilité

M&A Consultant : 8 rue de Parme - 75009 Paris

Les entretiens peuvent avoir lieu sur le début ou la fin de journée de travail.

Nous avons conclu un partenariat avec un centre de bilan de compétences partenaire pour recevoir et accompagner tout public en situation de handicap.

Si vous avez des besoins spécifiques, contactez-nous directement. Nos coordonnées sont ci-dessous.

Tarif :

Il est fonction du mode de financement

- CPF et entreprise 3800 € TTC (prise en charge par le CPF plafonnée à 1600€ mais le candidat, son entreprise ou France Travail, le cas échéant, peuvent abonder en complément du CPF)
- Un tarif solidaire est proposé sous certaines conditions (comme le critère de ressources)

Condition de prise en charge et financement :

- Le bilan de compétences peut être financé par le CPF <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>
 - Il peut également être pris en charge par l'entreprise dans le cadre de son plan de formation et/ou via l'OPCO auquel elle est rattachée (ex : AFDAS, ATLAS, OPCO Commerce...)
 - Il est possible d'obtenir un complément financier auprès de votre entreprise, ou de France Travail
- Nous avons défini des conditions générales de vente qui vous sont précisées lors de la contractualisation.

Délai de réponse :

Réponse sous 4 jours au plus après prise de contact

Démarrage de la prestation possible sous 2 semaines

Engagement mutuel

Le candidat atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile au bon déroulement du Bilan de Compétences.

M&A Consultant s'engage de son côté à accompagner le candidat en suivant le programme présenté ci-dessus.

Le document de synthèse du bilan en phase de conclusion permet d'attester le bon déroulement de l'accompagnement.

Rappel du cadre légal

Le Prestataire s'engage à le tenir informé des moyens matériels et humains mis à sa disposition pour la réalisation de ce bilan de compétences. Il s'engage à offrir une prestation conforme aux dispositions des articles R.900-1 à R.900-8 du code du travail. Il s'engage au secret professionnel et à ne livrer à l'extérieur aucun élément dont il aura pu avoir connaissance dans le cadre du bilan. Le bilan de compétences est confidentiel.

Contact :

Marie-Alix Lebrun : 09 52 05 41 18 ou 06 15 42 57 32

marie.alix.lebrun@m-a-consultant.com